

**AVIS PUBLIC
ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS
DE LA CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 431-44**

À toutes les personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 431-44, cet avis est, par les présentes, donné comme suit :

- 1) Lors de la séance ordinaire tenue le 19 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement numéro 431-44 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de permettre les services de garde éducatif en communauté dans des bâtiments à vocation publics et institutionnels.
- 2) Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour le premier projet de Règlement numéro 431-44, le **lundi 16 janvier 2023 à 19h**, à la salle du conseil municipal du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil municipal expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

- 3) L'objet dudit premier projet de Règlement numéro 431-44 est d'amender le Règlement de zonage afin de :
 - Permettre l'ouverture de service de garde éducatif en communauté dans des bâtiments à vocation publics et institutionnels.
- 4) Le premier projet de Règlement de zonage numéro 431-44 est susceptible d'approbation référendaire et doit être approuvé par toutes les personnes habiles du territoire de la Ville.

Il est susceptible d'approbation référendaire en ce qui concerne la disposition ayant pour objet :

- **ARTICLE 4 : AJOUT D'EMPLACEMENTS AUTORISÉS**

- 5) Le premier projet de Règlement concerné par le présent avis est déposé au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, situé au 601, Chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 20 DÉCEMBRE 2022
Christine Ménard, urb., directrice générale et assistante-greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 20 décembre 2022 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Christine Ménard, urb., directrice générale
Assistante-greffière

